

Nous avons une riche histoire, à nous d'en préserver la mémoire!

Les débuts du village et du canton de Roxton

Le Rôle de la BALC

C'est au milieu des années 1830 que la British American Land Co (BALC) achète de vastes portions de territoire dans les Cantons-de-l'Est, afin d'en favoriser le peuplement. Environ 35 000 acres du Canton de Roxton sont ainsi acquises par la BALC, ce qui couvre les localisations actuelles du village de Roxton Falls et du Canton de Roxton.

Ce sont les colons anglophones qui sont sollicités, mais ils sont peu enclins à venir s'établir dans le canton de Roxton. La vente des terrains ne se fait pas facilement car les chemins d'accès sont très difficiles et les conditions de ventes sont exigeantes. Vers le milieu des années 1840, quelques rares colons anglophones habitent alors le hameau nommé Metcalfe en l'honneur de Charles Metcalfe, gouverneur du Canada de 1843 à 1845. Ce hameau est aujourd'hui le village de Roxton Falls. C'est le pouvoir d'eau de la rivière Noire qui est l'élément attractif, car un moulin à farine est construit sur l'île.

Le « projet » Roxton

En 1848, l'abbé LeBlond est mandaté par l'évêque de Montréal pour explorer la région de Roxton afin d'évaluer la possibilité d'y installer des colons canadiens français. Dans son rapport, l'abbé LeBlond mentionne le moulin à farine opéré par M. Cooket installé sur l'île, mais il note aussi les difficultés d'atteindre Metcalfe dû à l'absence d'un chemin convenable. Il note que plusieurs des colons font le trajet mais rebroussement chemin face aux difficultés d'accès. Malgré tout, un projet d'implantation est lancé par l'*Association pour les Établissements Canadiens dans les Townships*. Grâce à de meilleures conditions de ventes des lots, consentis par la BALC et l'amélioration des chemins, le projet de colonisation canadienne française de Metcalfe (Roxton) fonctionne. Pour s'en convaincre, il faut en référer au deuxième rapport de l'abbé LeBlond, fait en septembre 1849, qui donne alors une toute autre image de la situation.

Les deux rapports de l'abbé LeBlond

L'abbé LeBlond mentionne que la BALC a défriché une route qui rend l'accès à Metcalfe plus facile et il indique que déjà, le long de ce chemin, quelques colons se sont établis. Selon l'abbé, le site de Metcalfe est bien choisi en raison de la rivière Noire qui le traverse et de sa chute de 40 pieds qui permet d'alimenter des moulins. Il mentionne également que sur l'une des rives de la rivière s'étend une plaine où pourra être bâti une bonne portion du village, que les colons souhaitent alors nommer Iberville mais qui deviendra Roxton Falls.

Le rapport LeBlond mentionne qu'au milieu du futur village, il y a un coteau sur lequel sera bâtie la chapelle. Il note que ce terrain, d'une douzaine d'acres, de même qu'une terre d'une centaine d'acres localisée à l'Est de ce coteau (le long de l'actuelle route 222) sont donnés par M. Galt, le directeur de la BALC. Cette chapelle, alors en construction en 1849, est une bâtisse de 84 pieds par 36 pieds abritant la chapelle, la résidence du curé et l'école. Le rapport note que cette construction est financée à hauteur de 200 livres par l'*Association de la Propagation de la Foi*.

Toujours selon le rapport de l'abbé LeBlond, la zone où sera bâti le village est déjà cadastrée en rues larges et régulières. Ce plan, dessiné dès le début, explique sans doute pourquoi le village de Roxton Falls a des rues larges qui forment quelques quadrilatères alors qu'en général, les villages se développent un peu selon un plan laissé au hasard des constructions.

Voici un extrait du rapport LeBlond concernant les règles de ce cadastre: *«Les lots ici sont de deux classes, savoir : les lots dits « lots de ville » et ceux dits « lots de faubourg ». Les premiers ne sont que des emplacements d'un demi-arpent en superficie; les seconds sont plus étendus et donnent place pour du jardinage. Les acquéreurs d'un « lot de ville » s'obligent, dans leur contrat, à se bâtir une maison de bonne dimension et de convenable apparence, en outre, de planter et d'entretenir des arbres de quatre pieds, en quatre pieds, sur toute la partie de leur terrain bordant la rue, et je crois aussi de faire leur part de trottoirs....Tout autour des « lots de faubourg » s'étend un cercle de lopins de terre, de forme carrée ou à peu près, contenant de dix à vingt acres en superficie, que l'on réserve pour de grands jardins ou de petite fermes de villes »*

Au moment de son rapport de 1849, l'abbé LeBlond note qu'il y a déjà une quinzaine de familles établies dans le village. Il note également que quelques rangs partent du village et qu'ils sont bordés de lots de 200 acres, à savoir 10 acres de front sur 20 acres de profondeur, mais que la compagnie peut, sur demande, subdiviser ces lots en lots de 60 acres, soit 3 acres de front sur 20 de profond, comme les lots des seigneuries.

Le rapport LeBlond se termine en mentionnant que la colonie de Roxton (Municipalités du village et du Canton actuelles) *« [compte] une population de trois cent trente habitants parmi lesquels on trouve des individus de tous les corps de métiers, avec quatre-vingts lots de terre en culture, un village commencé, une église bâtie et un missionnaire qui la visite toutes les trois semaines, une école ouverte, plusieurs moulins à farine, deux boutiques de forgeron dans l'une desquelles on se sert du pouvoir de l'eau, une manufacture de potasse, puis, en outre, le produit de la récolte de cet automne. »*

Dans des textes à venir, nous verrons comment la colonie de Roxton évolua.

Pierre Larivière
Patrimoine Roxton Falls